

Brevets—Loi

De plus, les redevances proposées ne permettront de recueillir qu'une toute petite somme d'argent pour financer les nouvelles activités de recherche et de développement. En fait, la Commission Eastman a calculé que, si le fonds de redevances avait atteint sa pleine maturité en 1983, on aurait eu environ 6 millions de dollars à distribuer pour financer de nouveaux projets de recherche et de développement. Ces 6 millions de dollars ne représentent qu'un cinquième de l'augmentation totale des coûts. Ce n'est qu'une infime portion de l'augmentation de 1,4 milliard de dollars des fonds consacrés à la recherche et au développement qui entraînerait le projet de loi C-22.

● (1540)

La proposition du Sénat porte presque entièrement sur le coût des médicaments. Bien que le coût des médicaments soit très important et qu'on le reconnaisse dans le projet de loi C-22 initial en étendant la protection offerte aux consommateurs, le comité sénatorial n'a pas tenu compte de la réduction des coûts d'hospitalisation rendue possible par les nouveaux médicaments. J'ai déjà abordé ce sujet en parlant du Tagamet et des 130 millions de dollars qu'il permet d'économiser chaque année en rendant inutiles des opérations chirurgicales à l'estomac.

Le rapport publié en 1985 par la Commission Eastman disait que la redevance proposée aurait coûté 30 millions de dollars en 1983 seulement. Ce sont les consommateurs et les provinces qui auraient supporté directement ces coûts. Cela prouve clairement que la proposition du Sénat n'est pas gratuite comme certains voudraient nous le faire croire. En bref, pour chaque dollar engendré par le fonds de redevance du Sénat, les consommateurs paieraient 6,20 \$ de plus. L'augmentation du coût payé par les consommateurs s'élèverait à plus de 1 milliard de dollars au cours des dix prochaines années.

Pour terminer, je voudrais dire que je suis très déçu que le Sénat, après avoir retardé le projet de loi C-22 si longtemps qu'il menace la viabilité de projets d'investissement déjà annoncés, continue de prendre une position qui tient si peu compte des faits. Comme vous le savez, monsieur le Président, les nombreuses parties intéressées ont beaucoup discuté l'évaluation du coût du projet de loi C-22. L'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques et les députés de l'opposition à la Chambre des communes ont fait état de chiffres gonflés qui ne reflètent pas la réalité.

En fait, les porte-parole du ministère de la Consommation et des Corporations ont estimé qu'avec l'obligation restreinte d'obtenir une licence on aurait pu économiser environ 166 millions de dollars en 1983, si le projet de loi C-22 avait été en vigueur depuis 1969. Ces calculs sont fondés sur les mêmes critères que ceux dont s'est servi le professeur Eastman dans son rapport. Toutefois, le Conseil d'examen du prix des médicaments aurait ajouté de 60 à 200 millions de dollars aux économies ainsi réalisées grâce à la modification de l'obligation de détenir une licence. Ainsi, grâce à la surveillance du prix de tous les médicaments d'ordonnance les consommateurs pourront réaliser des économies réelles.

Le gouvernement s'est employé à nous doter d'une politique pharmaceutique qui entraînera le maximum d'avantages pour le Canada et les Canadiens. Je suis persuadé que le projet de loi C-22 tel que la Chambre l'a adopté le 6 mai dernier renferme tous les éléments nécessaires à cette fin.

M. Orlikow: Monsieur le Président, j'ai plusieurs questions à poser au député. Tout d'abord, je voudrais savoir pourquoi il croit aux prévisions des multinationales pharmaceutiques plutôt qu'à celles des associations qui représentent la majorité des Manitobains. Ces associations ont très clairement manifesté leur opposition à ce projet de loi. Je rappelle au député l'avis exprimé par l'Association des personnes âgées du Manitoba, la Fédération des travailleurs du Manitoba, la section manitobaine de l'Association des consommateurs du Canada, et un dernier organisme avec lequel le député devrait entretenir des rapports très étroits, soit la Keystone Agriculture qui représente tous les agriculteurs de la province. La Keystone Agriculture s'est elle aussi prononcée contre le projet de loi.

Six provinces se sont maintenant jointes à cette opposition. Elles ont toutes des programmes d'assurance-médicaments aux termes desquels elles payent tous les frais de médicaments prescrits à leurs habitants ou une partie importante. Elles ont toutes indiqué très clairement qu'elles avaient étudié les chiffres et fait leurs estimations et que le coût de leurs programmes va augmenter très sensiblement.

Deuxièmement, le député ne se rend-t-il pas compte que le Conseil d'examen du prix des médicaments aura très peu de pouvoir pour agir sur les prix puisque la grande majorité des médicaments d'ordonnance seront produits dans les pays où ils auront été découverts, notamment les États-Unis, la Suisse et la Grande-Bretagne? Ne se rend-t-il pas compte que les prix de transfert qu'ils font payer à leurs filiales canadiennes n'ont absolument aucun rapport avec le coût réel du médicament? Ils peuvent exiger le prix qu'ils veulent de leurs filiales canadiennes qui vont conditionner les médicaments et le Conseil d'examen du prix des médicaments ne pourra absolument pas intervenir. Il n'aura aucun moyen de savoir si on fait payer ou non le prix réel aux fabricants canadiens.

M. White: Monsieur le Président, le député a posé deux questions et je voudrais y répondre dans le même ordre. Premièrement, il a parlé des nombreux groupes qui au Manitoba s'opposent au projet de loi. Je pourrais dire sans risque d'erreur, je pense, que les groupes comme Keystone Agricultural Producers et les personnes âgées du Manitoba utilisent les mêmes chiffres que le NPD et son chef, lesquels n'ont absolument aucun fondement. En comité, nous leur avons demandé...

M. Orlikow: Ils doivent être bien bêtes, n'est-ce pas?

M. White: Je me suis tenu tranquille pendant que vous posiez votre question. Je voudrais qu'on fasse preuve d'autant de respect. Au comité, quand j'ai demandé au député d'où provenaient ces données, j'ai vu qu'elles n'étaient pas fondées. Elles ne sont tirées de nulle part. On ne peut pas nous en donner la source.

Certains groupes manitobains avaient tout à fait raison de s'inquiéter, compte tenu de ces données. C'est pourquoi j'ai toujours soutenu que ces groupes ont été exploités par l'opposition. Il n'y a pas pire exemple d'opportunisme politique. Les députés de l'opposition ont cultivé la crainte chez ces pauvres gens.

Dans son discours, vendredi dernier, le ministre a mentionné plusieurs groupes et spécialistes selon qui le projet de loi C-22 sera avantageux pour les consommateurs et les soins de santé